



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 32

Votants : 41

N° CC2024-07-04

OBJET :

**CONVENTION DE
CONSTITUTION D'UN
GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC LA
CCPSE DANS LE CADRE
D'UN MARCHÉ
D'ASSURANCES**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 18 septembre 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Michel BANCAREL ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Sabine MICHEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Jacqueline DUBOISSET ayant donné procuration à Christian JEROME ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Catherine SIMONET ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Jacques THOMAS ayant donné procuration à Bernard FAVIER ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Dominique DINYTASZ ; Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ;

Excusés : Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; François BRUNET ; Guy CHARTOIRE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Bernadette GOURSON ; Michèle MEUNIER ; Christiane MOUGEL ; Valérie ROCHE ; David SABY ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016, prononçant la fusion des communautés de communes de Pionsat, Cœur de Combrailles et du Pays de St-Eloy avec extension aux communes de Servant, Menat, Teilhet, Neuf Eglise et Virlet,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mars 2019, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy,

Considérant que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les prestations afin de réaliser des économies d'échelle et qu'ils permettent également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises ; que la constitution d'un groupement de commande permet d'optimiser les procédures de passation des marchés publics, de favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques ainsi que la bonne gestion des deniers publics ; qu'il apparaît comme étant opportun pour la Communauté de communes Pays de Saint-Eloy et son CIAS de constituer un groupement de commandes dont il serait le coordonnateur ; qu'à ce titre, la collectivité organiserait l'ensemble de la procédure inhérente à la passation d'un Marché d'assurances « Dommages aux biens », « Responsabilité civile », « Flotte automobile » et «Cyber risques »,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy et de son CIAS d'adhérer au groupement de commandes pour passation d'un Marché d'assurances « Dommages aux biens », « Responsabilité civile », « Flotte automobile » et « Cyber risques », et au sein duquel elle exercera le rôle de coordonnateur ;

Considérant qu'il appartiendra à la Communauté de communes Pays de Saint-Eloy, pour ce qui la concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés conclus au titre du groupement ;

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe de la présente délibération, pour passation d'un Marché d'assurances « Dommages aux biens », « Responsabilité civile », « Flotte automobile » et « Cyber risques », et au sein duquel elle exercera le rôle de coordonnateur ;
- D'approuver l'adhésion de Communauté de communes Pays de Saint-Eloy et de son CIAS au-dit groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments publics identifiés et dont la liste figure en Annexe 02 de la présente délibération ;
- D'autoriser Mr Laurent Dumas en sa qualité de Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes, et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;

AR Prefecture

063-200072080-20240924-CC20240704-DE
Reçu le 08/10/2024

- D'autoriser Mr Laurent Dumas en sa qualité de Président à signer les marchés issus du groupement pour le compte de la Communauté de communes et de son CIAS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte cette proposition,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines le 24 septembre 2024.

Le Président,


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes

AR Prefecture

063-200072080-20240924-CC20240704-DE
Reçu le 08/10/2024

